

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20 - 23 octobre 1997

SCHÉMAS DE STRATÉGIE DE PAYS

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/97/6/Add.2
5 décembre 2001
ORIGINAL: FRANÇAIS

MALI

RÉSUMÉ

Ces dernières années, le programme du PAM au Mali a reposé sur des activités "vivres-contre-travail" (VCT), à travers son projet à buts multiples et, récemment, par le biais de l'IPR régionale Mali 5804.00, approuvée par le Conseil d'administration à sa deuxième session de 1997, qui aide au rapatriement des réfugiés et comprend une assistance à la population touchée par les troubles mais restée sur place. Les interventions soutenues par le PAM se situaient au nord du 14ème parallèle. Pour l'avenir, le PAM propose un meilleur ciblage géographique dans les quatre régions du Nord: Tombouctou, Kidal, Gao et Mopti, qui sont structurellement déficitaires en vivres, hostiles du point de vue de l'environnement, et où les indices de pauvreté sont plus marqués. Le rôle des femmes comme bénéficiaires directs et indirects sera renforcé.

Le programme du PAM comptera deux volets:

1. une contribution annuelle dans le cadre du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC), qui répond aux problèmes de l'insécurité alimentaire transitoire;
2. un programme qui vise à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire de la population cible dans le Nord: i) un programme VCT (développement et environnement) qui aidera la population à mieux faire face aux aléas climatiques; ii) une assistance aux cantines scolaires dans le Nord, et iii) un programme de nutrition et santé. Les possibilités d'aide pour ces deux dernières activités sont en cours d'examen avec le gouvernement et les donateurs.

Le SSP servira de base au futur programme de pays, 1999-2002, qui sera soumis au Conseil d'administration en octobre 1998. Le volume total du programme est estimé à 44 000 tonnes pour une période de quatre ans.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

INTRODUCTION

1. Le Mali est un vaste pays enclavé situé en Afrique subsaharienne avec une population de 9,2 millions d'habitants en 1996 et une densité de 7,3 habitants au kilomètre carré. L'on y distingue trois grandes régions: la région désertique au nord (66 pour cent de la superficie totale avec 13 pour cent de la population), la région sahélienne à l'est et au centre (16 pour cent du territoire et 39 pour cent de la population) et la région soudanienne à l'ouest et au sud (18 pour cent du territoire et 48 pour cent de la population).
2. Le Mali fait partie des pays les moins avancés (PMA) et c'est l'un des pays les plus pauvres du monde, classé 171ème sur 174 selon l'indice de développement humain durable (DHD) (0,223) du PNUD pour 1996. Le revenu moyen par habitant était estimé en 1994 à 125 000 FCFA soit 250 dollars par an. Depuis 1994, l'économie a connu une reprise avec un taux moyen de croissance du produit intérieur brut (PIB) d'environ cinq pour cent par an.
3. La production agricole occupe 80 pour cent de la population qui est relativement jeune (composée à 50 pour cent de moins de 15 ans), en forte croissance (3,7 pour cent par an), en grande partie analphabète (77 pour cent), avec un taux de scolarisation dans le primaire parmi les plus bas du monde (42 pour cent) caractérisé par un écart important entre les garçons (50 pour cent) et les filles (39 pour cent).

L'INSECURITE ALIMENTAIRE, LA PAUVRETE ET LA FAIM

L'insécurité alimentaire à l'échelon national

4. En dépit d'un énorme potentiel agricole (huit millions d'hectares cultivables dont 560 000 irrigables) et pastorale, l'insécurité alimentaire touche une grande partie de la population. Les zones arides et semi-arides sont caractérisées par un déficit pluviométrique structurel aggravé par des sécheresses intermittentes et une menace constante de désertification.
5. La production céréalière est fortement influencée par les aléas climatiques et varie suivant l'abondance des pluies et leur répartition dans le temps et l'espace, sans oublier les risques réels d'une catastrophe naturelle (sécheresse, attaque acridienne, inondation) auxquels le pays est sujet. Toutefois, les cinq dernières campagnes agricoles ont été bonnes ou moyennes, contribuant ainsi à une production globalement excédentaire qui cache d'importantes disparités régionales entre le nord, structurellement déficitaire, et le sud du pays. Ainsi, même dans les bonnes années, subsistent des poches de famine. Les bilans céréaliers font apparaître un déficit structurel généralisé qui est relativement important dans les régions de Kidal, Tombouctou, Gao et, dans une moindre mesure, Mopti.
6. Le pays reste déficitaire en riz et surtout en blé, qui constituent l'essentiel des importations commerciales et de l'aide alimentaire. Le volume des importations commerciales a diminué, passant de 185 000 tonnes en 1990-91 à 100 000 tonnes en 1995-96.
7. Pour le Mali, l'enjeu en matière de sécurité alimentaire à long terme consiste à doubler la production alimentaire d'ici à l'an 2010. Selon l'étude de la FAO "Agriculture mondiale: horizon 2010", la production nationale de céréales serait de l'ordre de 3,4 millions de



tonnes en 2010 - une fois et demie la moyenne des années 90. Un autre défi est constitué par la menace permanente et réelle d'une crise alimentaire majeure causée par une grande catastrophe naturelle (sécheresse notamment).

La pauvreté et l'incidence de l'insécurité alimentaire

8. Selon le résultat de l'Enquête malienne sur la conjoncture économique et sociale (EMCES) de 1994, et prenant un seuil de pauvreté de 154 dollars E.-U. par an, 69 pour cent de la population malienne est pauvre contre 41 pour cent en 1989, soit un accroissement global de 28 pour cent à un rythme moyen de quatre pour cent par an. La population pauvre se subdivise à moitié entre pauvres et très pauvres; ces derniers représentent environ 3,1 millions de personnes. L'appauvrissement de la population malienne se reflète dans le pourcentage de la dépense moyenne des ménages pour l'alimentation, qui est passé de 54 pour cent en 1988-89 à 77 pour cent en 1994. La part moyenne du budget d'alimentation dans la dépense totale est de 83,5 pour cent chez les pauvres et de 86 pour cent chez les très pauvres. La moitié des pauvres sont à classer parmi les très pauvres.
9. L'analyse de la pauvreté fait ressortir que la pauvreté est un phénomène essentiellement rural. La population pauvre réside à neuf pour cent en milieu urbain et à 91 pour cent en milieu rural où se concentrent 96 pour cent des très pauvres. La population rurale peut être divisée en cinq classes socio-économiques ayant chacune ses propres caractéristiques de sécurité alimentaire. Ce sont: les agriculteurs des zones en bordure du fleuve ou des rivières, les agriculteurs des zones arides, les cultivateurs-éleveurs, les éleveurs nomades et les pêcheurs.
10. Selon l'enquête démographique et de santé 1995-96, le taux de mortalité infantile (1991-95) est de 123 pour 1 000 et celui infanto-juvénile de 238 pour 1 000. Ce dernier est 1,5 fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. La malnutrition est l'une des causes de cette mortalité élevée: 23 pour cent des enfants maliens de moins de trois ans souffrent de malnutrition aiguë et près d'un enfant sur deux (47 pour cent) du même âge souffre de malnutrition chronique. La couverture sanitaire (à moins de 15 kilomètres) atteint 39 pour cent de la population et l'eau potable est accessible à moins de 45 pour cent de la population totale, d'après les chiffres de 1994.
11. L'analphabétisme reste très élevé (77 pour cent), particulièrement chez les femmes (90 pour cent). Le taux brut de scolarisation est très faible malgré des signes de progrès: 39 pour cent en 1994-95 et 42 pour cent en 1995-96, avec un écart important entre la scolarisation des garçons (50 pour cent) et celle des filles (34 pour cent). Le taux brut de scolarisation est trois fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Les régions de Mopti, Gao, Kidal et Tombouctou ont les taux les plus bas.
12. Ce sont les zones les plus déficitaires sur le plan alimentaire qui devront accueillir d'ici à la fin 1997 les 150 000 réfugiés qui s'étaient déplacés à la suite des troubles civils.

La situation des femmes

13. Les femmes représentent plus de la moitié des pauvres et, pour elles, les indicateurs sociaux et économiques sont très défavorables. Elles accusent un taux d'analphabétisme particulièrement élevé, un manque de formation et d'information, un état de santé précaire, des difficultés d'accès aux moyens de production (terre, technologie), au soutien institutionnel (crédits, services techniques et administratifs) et de multiples contraintes socio-culturelles. Elles représentent plus de 46 pour cent de la population active et exercent



essentiellement dans trois branches d'activités: agriculture (71 pour cent), industries manufacturières (12 pour cent) et commerce (neuf pour cent).

14. Les femmes contribuent largement à la sécurité alimentaire des ménages. Si elles sont souvent dispensées du travail de préparation des sols (labour, défrichage), elles assument en revanche toutes les autres tâches agricoles (semis, désherbage, récolte, stockage et conservation des récoltes) et pastorales (abreuvement, traite, alimentation).
15. En dehors de ces activités, les femmes s'occupent d'autres activités économiques, de la cueillette, de l'artisanat, du petit commerce, des cultures maraîchères et fruitières. On perçoit une évolution en faveur d'une plus grande responsabilité des femmes dans le partage des tâches et des activités productrices.
16. Environ 10 pour cent des ménages ont à leur tête une femme. Ce pourcentage varie considérablement d'une région à l'autre suivant les caractéristiques socio-économiques. En outre, les femmes dans les régions déficitaires voient accroître leurs responsabilités lorsqu'elles deviennent chefs de famille à cause de la migration des hommes pendant la saison morte ou en période de disette. Les deux tiers des femmes chefs de ménage vivent en milieu rural tandis que les 10 pour cent de femmes chefs de ménage les plus pauvres, sont rurales à plus de 94 pour cent. Par ailleurs, on note une prédominance des veuves parmi les femmes qui dirigent un ménage (48 pour cent).
17. La moitié du revenu annuel moyen des femmes chefs de ménage provient d'entreprises non agricoles, 16 pour cent des salaires, 15 pour cent des transferts reçus d'autres ménages ou d'émigrés, et seulement huit pour cent de l'agriculture, alors que 36 pour cent des femmes chefs de ménage travaillent dans le secteur agricole. Cette situation témoigne de la faible rémunération qu'elles tirent de l'activité agricole, alors que les familles dirigées par un homme en tirent environ un tiers de leurs revenus.

Conclusion

18. Les plus pauvres se trouvent dans la zone au dessus du 14ème parallèle, et surtout dans les régions de Kidal, Tombouctou, Gao et Mopti, qui ont également des indicateurs sociaux très bas, avec de fortes disparités entre les sexes. Il s'agit de régions avec un environnement difficile, exposées à la sécheresse, à la désertification et caractérisées par une migration saisonnière ou permanente de la main-d'oeuvre. Les sécheresses successives y ont laissé leur trace, la pluviométrie reste précaire et le niveau du fleuve Niger, essentiel pour la culture de décrue et pour l'irrigation, ne cesse de baisser. Les sécheresses et la désertification, par leur impact sur le couvert végétal aggravé par l'insécurité dans la région pendant la période 1990-94, ont décimé une bonne partie du cheptel, essentiel pour la sécurité alimentaire dans les régions septentrionales du pays. Selon les estimations du système d'alerte rapide en cas de famine (FEWS), la population rurale exposée à l'insécurité alimentaire et à la famine était de 600 000 personnes en 1995 et de 1,4 million en 1996, dont 46 pour cent à un degré fort ou extrême.

PRIORITES ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Politique générale

19. Les grandes lignes de la politique générale du gouvernement peuvent se résumer comme suit:



- accélérer la croissance économique en tirant parti des réformes macro-économiques structurelles;
 - poursuivre et approfondir le processus de démocratisation;
 - améliorer le bien-être des populations à travers la réduction de la pauvreté et la promotion du développement humain durable;
 - protéger l'environnement;
 - développer et promouvoir les ressources humaines en général;
 - promouvoir l'intégration des femmes et des jeunes.
20. Pour atteindre ces objectifs de développement, le gouvernement mettra en oeuvre des stratégies dites transversales qui sont:
- la décentralisation, comme l'une des principales voies permettant au pays de renforcer la démocratie et de promouvoir un développement fondé sur les préoccupations et tenant compte des moyens des communautés locales, urbaines et rurales;
 - le désengagement de l'Etat du secteur privé et la promotion des secteurs privé et associatif;
 - le renforcement de la participation de la femme au processus de développement économique et social;
 - la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie des populations.
21. En ce qui concerne les axes prioritaires identifiés par le gouvernement et le système des Nations Unies, la Note de stratégie nationale (1998-2002) met l'accent sur le développement rural et l'environnement; les ressources humaines; l'infrastructure; le renforcement des capacités institutionnelles; le Plan d'action pour les femmes et la consolidation de la paix.
22. La stratégie du PAM s'inscrit dans ce cadre et elle sera renforcée par l'aboutissement du processus de décentralisation qui a déjà conduit à la création de 682 communes, structures de base responsables du développement économique, social et culturel. Les interventions du PAM visent les secteurs du développement rural et des ressources humaines, dans le but de renforcer la position des femmes et de consolider la paix.

Développement rural - environnement

23. Les objectifs et les stratégies pour les 10 années 1995-2005 sont définis dans le schéma directeur pour le développement rural et leur mise en oeuvre est précisée dans le Plan d'action du Ministère du développement rural et de l'environnement, dont relève la Direction nationale des projets du PAM (DNPP) mieux connue sous le nom de "PAM national".
24. Dans ce pays à vocation agro-sylvo-pastorale, la sécurité alimentaire est l'une des principales préoccupations du gouvernement et l'objectif global assigné au secteur du développement rural est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations afin de contribuer à un développement humain durable et équitable. Les stratégies particulièrement pertinentes pour le PAM concernent la maîtrise de l'eau, les infrastructures rurales, le désenclavement des zones rurales et la protection de l'environnement.



Ressources humaines

25. La valorisation des ressources humaines passe par le développement de l'éducation de base, de la formation et de l'alphabétisation, le développement des soins de santé primaires, la maîtrise de la croissance démographique grâce à la mise en oeuvre d'une politique nationale en matière de population.
26. **Education.** Le gouvernement et l'ensemble de ses partenaires (dont le PAM), avec pour chef de file la Banque mondiale, sont en train d'élaborer un Programme décennal (PRODEC) dont l'un des objectifs fondamentaux est d'assurer une éducation de base de qualité pour tous les enfants et particulièrement les jeunes filles, en relevant le taux brut de scolarisation de 40 à 75 pour cent d'ici 2008, et celui des filles de 34 à 68 pour cent. Le gouvernement attache une importance particulière à la scolarisation des filles. C'est ainsi que, parallèlement à une campagne nationale de sensibilisation, une cellule spéciale a été créée au sein du Ministère de l'éducation de base et un plan d'action pour la scolarisation des filles a été élaboré et sera intégré au PRODEC. Tous les acteurs concernés sont unanimes à reconnaître que, faute de cantines scolaires, ces objectifs ne seront pas atteints dans certaines régions, notamment celles du nord.
27. **Santé et nutrition.** En ce qui concerne ce secteur, le gouvernement et ses partenaires sont également en train de préparer un programme décennal, mais les travaux sont moins avancés. Au fur et à mesure que ce programme se concrétisera, le PAM décidera quel sera son rôle précis dans un contexte de complémentarité avec les autres partenaires.

Plan d'action pour la promotion des femmes

28. Le gouvernement est particulièrement conscient du rôle que jouent les femmes dans la vie économique et sociale du pays, mais aussi de l'existence de plusieurs facteurs socio-culturels et économiques qui réduisent leur productivité. C'est pour surmonter ces obstacles qu'a été élaboré, en 1996, le Plan d'action pour la promotion des femmes 1996-2001. Ce plan définit six domaines prioritaires: l'éducation, la santé, les droits des femmes, la promotion économique, la participation à la vie publique, et l'environnement. Le gouvernement a créé en mai 1993 un Commissariat à la promotion des femmes avec des structures régionales; il est dirigé par une femme Commissaire ayant rang de ministre.
29. Ces initiatives constituent une base stratégique solide pour mieux orienter l'action du PAM en faveur des femmes, tout en tenant compte de la réalité culturelle du pays.

Politiques de sécurité alimentaire

30. Pour faire face à l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle, le gouvernement et les bailleurs de fonds ont mis en place en 1982 une structure de concertation et d'action commune autour du Programme de restructuration du marché céréalier, programme assez unique dont le PAM assure le Secrétariat permanent. Mis en place en pleine crise alimentaire et financé par des fonds de contreparties d'aide-programme, le PRMC avait comme objectif principal d'améliorer la sécurité alimentaire des populations en misant essentiellement sur la libéralisation des marchés céréaliers et sur son effet positif sur la production vivrière.
31. En même temps, le PRMC a facilité la création d'un système de sécurité alimentaire dont les mécanismes sont les suivants: le Système d'alerte précoce (SAP), le Système d'information sur les marchés (SIM), la restructuration de l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM) et le Stock national de sécurité (SNS), géré par l'OPAM.



32. Le PMRC, dont le plan d'action pour la cinquième phase (1997-99) vient d'être approuvé par le gouvernement et les donateurs, s'est maintenant retiré de la réforme des marchés pour se concentrer sur le renforcement de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, la pérennité du programme sera assurée par la prise en charge progressive par le gouvernement des coûts de fonctionnement des structures du programme.

Politiques d'aide alimentaire

33. Les politiques d'aide alimentaire du gouvernement s'inscrivent aussi pour l'essentiel dans le cadre du PRMC. L'OPAM gère le SNS, financé par les donateurs du PRMC, qui a été ramené de 58 500 à 35 000 tonnes (mil/sorgho) en 1995. Les interventions de l'OPAM se font à travers des distributions gratuites, des ventes d'intervention et des ventes par appel d'offres sur la base des indications (recommandations) fournies par des sources fiables (SAP, SIM, FEWS, Diagnostic permanent du Comité Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (DIAPER) etc.). Quant à l'aide alimentaire-projet, celle-ci est allouée essentiellement par le PAM dans le cadre du projet Mali 2231. Le système de concertation permanente autour du PRMC offre un cadre de coordination et une garantie que l'aide-projet et l'aide-programme, accordées par les différents partenaires, sont en phase avec la politique du gouvernement. Les achats locaux y prennent une place importante.
34. Le volume du SNS consent au pays de faire face aux crises alimentaires conjoncturelles et localisées, et en cas de crise majeure, permet une première réponse en attendant une importation massive de denrées alimentaires.
35. Le projet Mali 2231 "Développement rural", exécuté par le Ministère du développement rural depuis de longues années et fondé sur le principe des VCT, est devenu une partie des opérations de ce ministère, ce qui reflète l'importance accordée par le gouvernement à ce projet.

EVALUATION DES RESULTATS OBTENUS A CE JOUR PAR LE PAM

36. Depuis 1964, 28 projets ont été approuvés pour une valeur totale de 189 millions de dollars E.-U., dont 15 pour cent (28 millions de dollars E.-U.) pour des opérations d'urgence, 78 pour cent (147 millions de dollars E.-U.) pour des projets de développement et sept pour cent (14 millions de dollars E.-U.) pour un projet régional d'intervention prolongée mis en oeuvre depuis la mi-1997 pour soutenir le retour et l'installation des réfugiés et des personnes déplacées et aider une partie de la population restée sur place dans le nord du pays. Ce dernier projet (IPR régionale Mali 5804) et deux autres (Mali 2628/PRMC et Mali 2231) ont canalisé l'aide du PAM au cours des 10 dernières années.

Projet Mali 2628 - Sécurité alimentaire, stabilisation des prix et restructuration du commerce des céréales

37. Le projet conjoint de restructuration du marché céréalier entre le gouvernement et un certain nombre de donateurs (PAM, USAID, Union européenne, Canada, France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Royaume-Uni) a vu le jour en 1982 dans un contexte de bilan céréalier déficitaire et dans le but de rationaliser tout le système d'aide alimentaire dans le cadre du développement économique et social du pays, tout en faisant face aux situations d'urgence.



38. La première phase (1982-87) a contribué à la libéralisation progressive du commerce des céréales, grâce à des mesures d'accompagnement et de rationalisation des organismes d'Etat. La seconde phase (1988-90) s'est orientée vers le renforcement des capacités de commercialisation du secteur non public (associatif et privé) et la création de structures telles que le SAP et le SIM, tout en consolidant les éléments de la dernière phase.
39. La troisième phase (1991-93) s'est axée sur la promotion du stockage associatif et privé, la valorisation des denrées locales, le développement des opérations triangulaires et des études de filières. La quatrième phase (1994-96) s'est attelée à la modernisation du marché céréalier et a permis un début de transfert des responsabilités et des tâches assumées par la structure informelle des donateurs du PRMC vers les partenaires maliens. La phase actuelle de trois ans mettra l'accent sur le renforcement du système de sécurité alimentaire, le développement des filières et la rationalisation du fonctionnement des structures.
40. Le PAM joue un rôle essentiel dans le PRMC en tant que donateur (4,75 milliards de francs CFA versés jusqu'en 1989, soit 15 pour cent de l'apport total des donateurs), et comme animateur de la concertation entre donateurs et coadministrateur des fonds générés. Le PRMC, qui a fait ses preuves en tant que mécanisme de concertation pour l'aide alimentaire et qui s'est attaqué aux problèmes cruciaux de commercialisation pour rehausser le niveau de sécurité alimentaire, est souvent adopté comme modèle et il est bien connu parmi les donateurs qui continuent à le soutenir. L'originalité et l'efficacité du PRMC reposent sur les éléments suivants: une monétisation de l'aide alimentaire compatible avec la valorisation de la production céréalière locale; la disponibilité de ressources substantielles, programmables et mobilisables pour accompagner les décisions et mesures de redressement convenues; la concertation régulière et la coordination entre les donateurs sous l'égide du PAM qui assure le Secrétariat permanent; le dialogue permanent avec le gouvernement et la maîtrise des données sur la situation agro-alimentaire.

Projet Mali 2231 - Développement rural

41. Ce projet, qui a démarré en 1976, en est à son quatrième élargissement. La ventilation des coûts par phase est la suivante:
- Mali 2231 (1976-80): 10,866 millions de dollars E.-U.; Mali 2231.01 (1980-83): 24,198 millions de dollars E.-U.; Mali 2231.02 (1984-88): 39,375 millions de dollars E.-U.; Mali 2231.03 (1989-93): 35,626 millions de dollars E.-U.; Mali 2231.04 (1994-97): 14,102 millions de dollars E.-U.
42. Toutes les phases du projet ont été caractérisées par la mise en oeuvre de plusieurs volets, qui ont changé dans le temps en tenant compte des priorités établies, des situations spécifiques, des examens techniques et des missions d'évaluation ou de préparation.
43. La troisième phase a appuyé le Programme de développement du gouvernement, qui vise la réhabilitation et le développement des collectivités paysannes, principalement au moyen des sous-projets suivants: formation, infrastructure de communication, consolidation de la production agricole, amélioration des conditions de vie en milieu rural, protection et régénération forestière. L'exécution de cette phase a été perturbée par les troubles civils qui ont agité les régions nord du Mali de 1990 à 1994. Durant cette phase du projet, le fonds de contrepartie, alimenté par une monétisation partielle, a financé environ 50 projets d'initiative de base. Ces projets étaient localisés essentiellement dans les sixième et septième régions (Tombouctou et Gao). Le volume global des prêts s'est élevé à 677 millions de francs CFA dont la plus grande partie a été allouée dans les régions qui ont



souffert des troubles, avec les déplacements de population et les dégâts matériels qui en ont résulté.

44. Le quatrième élargissement est basé sur la mobilisation des populations rurales en vue de la réalisation d'initiatives de développement venant d'elles; il a pour objectif à long terme de parvenir progressivement à une autosuffisance alimentaire durable et d'améliorer le revenu et les conditions de vie des populations cibles susceptibles d'être déstabilisées par les contraintes structurelles liées aux aléas climatiques et à la dégradation de l'environnement. Il couvre sept régions et 130 arrondissements considérés comme zones à risque. Le projet comprend quatre volets, pour lesquels les ressources sont ventilées à raison de 53,8 pour cent pour la production agricole, 33,2 pour cent pour l'environnement, 9,0 pour cent pour l'infrastructure sociale et 4,0 pour cent pour la formation.

Résultats

45. Les résultats de la troisième phase ont été examinés en avril 1992 par une mission d'examen de gestion qui a également entrepris l'analyse préalable de la quatrième phase. La mission a constaté que "les objectifs du projet axés sur la recherche de l'autosuffisance étaient et restent valables. L'accent mis sur la maîtrise de l'eau répond pleinement aux exigences de la production agricole. Là où ces actions ont été menées, le projet a eu un effet de démonstration très positif et c'est peut-être là son plus grand succès". Cependant on a constaté une disparité entre les objectifs de distribution des denrées et les réalisations sur le terrain.
46. La quatrième phase du projet devrait couvrir une période de quatre ans avec une distribution totale de céréales de 30 115 tonnes, soit environ 7 500 tonnes par an. Sur les trois premières années, la distribution effective est d'environ 5 000 tonnes par an (voir annexe 2). Cette situation s'explique surtout par des événements extérieurs au projet, parmi lesquels on peut citer: les troubles et l'insécurité dans le nord, qui ont empêché les cadres nationaux et ceux du PAM de se rendre sur place; les retards des achats locaux dans la période qui a suivi la dévaluation du franc CFA suite à une augmentation des prix liée aux coûts de transport; les contraintes liées aux voies de communication (par exemple, transport fluvial en saison sèche) et au calendrier agricole; l'insuffisance des ressources disponibles pour le Programme qui a entraîné une réduction générale des projets de développement du PAM.

Suivi et évaluation

47. Dans le cadre de ce projet, un très grand nombre de requêtes ont été soumises et examinées. Un tiers d'entre elles ont été approuvées (2 000 sur 6 000, voir annexe 3). Ceci reflète à la fois les atouts et les faiblesses du projet. Car il n'est pas facile de mettre en place un système capable non seulement de suivre les mouvements de vivres et de collecter d'autres données de base, mais également de fournir des réponses aux questions liées au ciblage socio-économique, aux avantages indirects, aux normes de travail de chaque région, tout en permettant l'ajustement des critères de sélection pour un projet qui assiste 2 000 activités réparties en 24 sous-rubriques.
48. Le gouvernement et le PAM ont investi dans l'établissement d'un système de suivi et d'évaluation, mais pas autant que le prévoyait le Plan d'opérations. Une division suivi-évaluation a été créée au sein de la DNPP; du personnel a été affecté à la Direction et dans les coordinations régionales. Des rapports trimestriels et semestriels sont dûment compilés et régulièrement soumis. Mais le temps a manqué pour analyser ces données de base, une fois consolidées. Le travail a été commencé et, depuis 1996, la capacité du



bureau a été renforcée. Cependant, des efforts additionnels et une formation sont cruciaux pour mieux comprendre les incidences directes et surtout indirectes, dans le but d'améliorer la performance du projet.

Ciblage

49. Les données sur la distribution par volet d'activités et par sous-rubrique montrent que le volet de la production agricole est le plus important, avec 62 pour cent des vivres distribués (contre 54 pour cent prévu), suivi par l'aide en faveur de l'environnement (20 pour cent contre 33 pour cent prévu). Sur le plan géographique, le projet a couvert huit régions, dont la région de Kidal, récemment créée. Cela, et le nombre élevé de projets relativement modestes, a certainement contribué à un saupoudrage des ressources. Les quatre régions du nord, les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, avaient reçu environ 60 pour cent des vivres à la fin 1996.
50. Le projet est basé sur le principe de la soumission de requêtes par les communautés. Dans ces conditions, faute de pouvoir vérifier systématiquement le statut socio-économique des membres de groupements qui ont présenté une demande spécifique, il faut s'appuyer sur le jugement des responsables du projet. Le ciblage géographique reste donc plus pertinent que le ciblage à l'intérieur d'un village. Toutefois, les informations concordent sur la pratique, voulue par les traditions culturelles dans la région, de partager les vivres reçus avec les plus pauvres qui ne participent pas ou ne peuvent participer aux activités.

Nombre de bénéficiaires

51. A la fin de 1996, quelque 7,6 millions de rations avaient été distribuées, dont 96 pour cent sous forme de "vivres-contre-travail". Chaque ration familiale représente une journée de travail. Bien que le système de suivi et d'évaluation ne permette pas d'avoir des chiffres exacts sur la durée d'une activité donnée ou sur la durée de l'emploi créé, on peut affirmer qu'en général une activité procure en moyenne du travail et des vivres pendant environ 25 jours. Il en ressort que le projet a donné 25 jours de travail à un total de 304 000 personnes, c'est-à-dire à quelque 100 000 personnes par an pendant les trois premières années. En supposant qu'une ration est partagée par cinq personnes, le nombre de bénéficiaires peut être estimé à environ 500 000 personnes par an. Il est plus difficile d'estimer le nombre des bénéficiaires indirects qui dépasse sûrement largement celui des bénéficiaires directs.

Rôle des femmes

52. Les données disponibles suggèrent que près de 30 pour cent des bénéficiaires sont des femmes. Ce taux s'explique surtout par la nature des activités envisagées par le projet: par exemple, pour la production agricole destinataire de l'essentiel des ressources, ce sont essentiellement des activités de préparation du sol (exclusivement masculines) qui sont cruciales pour survivre dans une situation où la culture de décrue ne pourvoit plus aux besoins. En outre, c'est un phénomène relativement récent que de voir des femmes propriétaires d'une parcelle dans un périmètre irrigué villageois (PIV).
53. Toutefois, on constate que les femmes jouent un rôle prépondérant, comme travailleurs, bénéficiaires ou chefs d'exploitations, dans des activités comme le maraîchage, la fixation des dunes et la formation. A travers le volet de la formation, le PAM appuie un projet d'alphabétisation des femmes avec une participation de 4 000 personnes par an.
54. La participation directe des femmes dans les travaux reste modeste à cause de la répartition des tâches entre hommes et femmes. Par contre, elles tirent une part importante



des avantages à long terme et indirects des réalisations effectuées. Pour accroître véritablement le rôle des femmes dans le programme futur, il faudra développer certains éléments du projet actuel, mais surtout lancer d'autres projets.

Interface développement et réhabilitation

55. En 1995, les réfugiés et les personnes déplacées ont commencé à regagner leurs lieux d'origine. Le projet Mali 2231.04 a pu les absorber en approuvant un certain nombre de demandes (un tiers environ pour l'année 1996) qui ont permis d'aider des rapatriés. Par ailleurs, en attendant la mise en oeuvre de l'IPR à partir de juillet 1997, le projet a été adapté pour encourager le rapatriement des réfugiés et répondre aux besoins alimentaires à court terme des rapatriés pendant la phase de réinstallation.

Atouts et faiblesses du projet

56. La force du projet, basé sur le principe de VCT, réside sans aucun doute dans ce qu'il a accompli au plan physique, en modifiant à la fois le paysage et la vie d'une grande partie de la population, dans un contexte où une transformation des systèmes de culture est nécessaire. En termes de sécurité alimentaire, l'impact est surtout à long terme. L'aide alimentaire a été un instrument important pour permettre à la population d'achever des travaux à temps, surtout dans des régions structurellement déficitaires. Les achats locaux dans d'autres régions du pays ont été efficaces. Le projet Mali 2231, bien institutionnalisé dans le pays, est unique dans le sens où il n'a pu absorber la totalité des nombreuses requêtes.

57. La multitude de petits projets a constitué le point fort ainsi que la faiblesse principale. Malgré la présence des bureaux auxiliaires du PAM et de la contrepartie gouvernementale dans les régions où le projet était opérationnel, et malgré des efforts considérables, un inévitable saupoudrage des ressources (sept régions, 24 sous-rubriques, un plan d'opérations un peu étouffant), a laissé planer des incertitudes, qui devraient être dissipées dans l'avenir. L'encadrement technique laisse à désirer; ce sont parfois les administrateurs du bureau de pays du PAM, qui ont généralement une formation technique, qui s'en occupent. En ce qui concerne l'intégration des femmes dans le projet, le projet actuel a ses limites, surtout si le rôle des femmes doit être élargi.

ORIENTATION FUTURE DE L'ASSISTANCE DU PAM

Stratégie proposée

58. Malgré une production globalement suffisante depuis quelques années, la sécurité alimentaire au Mali reste très fragile à cause de la sensibilité de la production agricole aux aléas climatiques et à toute catastrophe naturelle de grande ampleur, de l'accroissement du phénomène de la pauvreté, de l'aggravation de la malnutrition, notamment parmi les groupes les plus vulnérables, de l'existence de zones de précarité alimentaire ou de déficit vivrier structurel et du retour des personnes déplacées suite à l'insécurité qui a régné dans la partie nord du pays. L'aide alimentaire du PAM devrait contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire à court, moyen et long terme, à la mise en place d'un mécanisme permettant au pays de faire front à une crise alimentaire majeure, à la lutte contre la pauvreté et au développement humain durable.



59. Il s'agira de renforcer, de réorienter et de rationaliser l'intervention précédente du PAM par un programme à deux volets: 1) appui au renforcement du système de sécurité alimentaire et préparation aux urgences par le biais du PRMC; et 2) assistance directe au développement pour les populations cibles dans les zones du pays qui connaissent un déficit structurel en vivres et qui sont exposées aux aléas climatiques. Ce programme permettra de:
- couvrir les besoins alimentaires d'urgence localisés ou généralisés suite à des catastrophes naturelles, auxquelles le pays est sujet;
 - renforcer la capacité des populations de faire face aux aléas climatiques, d'atténuer l'impact des calamités et de survivre dans un environnement difficile;
 - développer les ressources humaines dans le cadre d'un appui aux secteurs de l'éducation, de la santé et de la nutrition.
60. La stratégie développée dans ce document servira de base pour l'élaboration du programme de pays qui sera soumis au Conseil d'administration en 1998 et qui couvrira la période 1999-2002.

Domaines d'intervention future

Renforcement du système de sécurité alimentaire et préparation aux urgences

61. Le premier volet dans lequel le PAM continuera de jouer un rôle important concerne le PRMC, cadre de concertation unique entre le gouvernement et les donateurs sur les grandes lignes de la politique du Mali en matière de sécurité alimentaire. Cet instrument continue de soutenir et de renforcer la capacité institutionnelle qui doit permettre au Mali de faire face aux problèmes de l'insécurité alimentaire dans un contexte sahélien.
62. Par ailleurs, en vue de combler les insuffisances du système de sécurité alimentaire qui repose essentiellement sur le PRMC, le gouvernement et les donateurs sont convenus de créer de nouveaux instruments grâce auxquels le pays pourra faire face à un déficit céréalier important ou à une crise alimentaire majeure. Ces instruments sont: le Fonds de sécurité alimentaire (FSA), la cellule de veille de l'OPAM et le plan d'intervention d'urgence qui définira les différents degrés de crise alimentaire et répartira les responsabilités des uns et des autres pour la combattre.
63. Le PAM devra continuer à jouer un rôle important dans la mise en place de ces nouveaux instruments et dans la concertation entre donateurs et avec le gouvernement, et contribuera également au financement du fonds commun comme donateur participant à l'effort international en faveur de la sécurité alimentaire au Mali.

L'assistance directe au développement

64. L'assistance directe du PAM dans le contexte actuel se situe déjà dans le continuum urgence-développement grâce à des actions destinées à favoriser le retour des réfugiés, l'intégration et le développement des rapatriés et de la population restée sur place. En 1996 et 1997, le projet Mali 2231 a pu prodiguer une assistance concrète aux rapatriés. Dans le même esprit, l'IPR régionale soutient des activités de développement dans les zones où les rapatriés s'installent.
65. L'objectif du programme du PAM sera de contribuer au développement durable des populations cibles en réduisant la pauvreté et l'insécurité alimentaire structurelle dans des régions qui sont caractérisées par un déficit structurel sur le plan alimentaire.



66. Le programme d'assistance directe aura trois axes:
- **Développement rural et environnement:** absorbera près de la moitié des ressources prévues et appuiera des initiatives de base, formulées par des communautés elles-mêmes (conformément à la politique de décentralisation du gouvernement) selon la formule "vivres-contre-travail".
 - **Education et formation** (femmes et filles): étant donné la priorité exprimée par le gouvernement et par la communauté internationale au Mali pour appuyer l'éducation dans le nord du pays par le biais des cantines scolaires, le PAM, en concertation avec le gouvernement, apportera sa contribution en coordination avec les autres bailleurs de fonds et les ONG. L'appui du PAM devrait être axé sur les initiatives prises pour stimuler la scolarisation féminine.
 - **Santé et nutrition:** le gouvernement et ses partenaires sont en train de préparer un programme décennal de développement du secteur de la santé. Le PAM apportera sa contribution à ce secteur avec des objectifs nutritionnels précis pour réduire la malnutrition qui frappe essentiellement les enfants et les femmes.

Modalités de mise en oeuvre

Le ciblage géographique

67. Conformément aux conclusions de la section sur l'évaluation des résultats obtenus par le PAM et afin d'accroître l'impact de l'aide en assurant un meilleur suivi, le programme ne couvrira que les régions les plus pauvres, caractérisées par des déficits céréaliers structurels importants et qui ont également les indicateurs de développement humain les plus bas. Il s'agit des quatre régions de Mopti, Tombouctou, Gao, et Kidal.

Les activités VCT

68. La stratégie reposera encore essentiellement sur les initiatives de base appuyées par les VCT. Par rapport au projet Mali 2231.04 en cours, dont les activités sont dispersées, des choix seront faits pour assurer une synergie entre les différentes activités. Pour avoir un bon impact, il faut une masse critique. Des activités prioritaires seront établies pour chacune des régions et les unités administratives seront décentralisées compte tenu de leurs nouvelles attributions et responsabilités.

Suivi et évaluation

69. La réduction du champ d'intervention et la concentration des efforts permettra d'améliorer le suivi ainsi que la collecte et l'analyse des données, indispensables pour une gestion plus efficace. Depuis un certain temps, des mécanismes ont été développés selon lesquels des ONG et des projets bi- et multilatéraux fonctionnent comme intermédiaires entre les initiatives de base et le PAM. Le gouvernement et le PAM devront poursuivre leurs efforts en vue d'accroître les performances et l'efficacité du système de suivi et d'évaluation par le renforcement de ses moyens opérationnels et l'exécution d'un programme intensif de formation. Il s'agira en fait de poursuivre les efforts déjà entrepris dans le cadre de l'IPR régionale.

Les groupes cibles et les femmes

70. La population des quatre régions cibles est composée essentiellement de pauvres et de très pauvres qui répondent bien aux critères énoncés dans la Déclaration de la mission du



PAM. Cette population est composée d'agriculteurs, de cultivateurs-éleveurs, d'éleveurs nomades et de pêcheurs dont la plupart reviennent après les déplacements de 1991-92 tout en n'ayant pas encore surmonté l'impact de la sécheresse des années 1984-85.

71. Un effort particulier sera déployé pour le ciblage des bénéficiaires à l'intérieur de la zone d'intervention du PAM pour atteindre les couches les plus démunies. Ainsi, il faudra que les activités ne soient détournées à l'avantage des villages, qui ont tendance à se constituer en groupements pour solliciter l'aide du PAM.
72. Le rôle des femmes dans la société sahélienne évolue sous l'effet des facteurs sociaux, économiques, politiques et climatiques qui ont marqué la région au cours des décennies passées, et grâce aux efforts de sensibilisation, de formation et d'éducation. Le PAM s'efforcera, dans le cadre du Plan d'action pour la promotion des femmes 1996-2000, et grâce à la stratégie et à ses interventions, d'accompagner cette évolution en contribuant dans la mesure du possible à la réduction des contraintes liées à la condition des femmes.
73. Afin d'accroître sensiblement le pourcentage de bénéficiaires directs femmes, les activités dont elles sont généralement responsables comme le maraîchage et l'arrosage dans le cadre du reboisement et de la fixation des dunes, seront sélectionnées en priorité et en collaboration avec les ministères techniques concernés, les coordinatrices de l'action féminine dans les régions et les partenaires d'exécution. En outre, le volet de formation des femmes sera renforcé.

Coordination et collaboration

74. Dans la stratégie il est proposé que l'essentiel de l'aide (80 pour cent) soit acheminé par des projets encadrés par des ONG, et par des organisations internationales et multilatérales. Cela facilitera la gestion du projet mais offrira également un cadre pour intégrer l'aide alimentaire aux autres instruments d'aide, comme la sensibilisation de la population, l'encadrement technique, l'appui financier, les crédits, etc. Quant aux zones ciblées, l'aide du PAM est déjà intégrée dans des projets financés par le FIDA, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le FED, tandis qu'une collaboration est prévue avec le Programme de coopération de l'UNICEF et le Programme spécial de la FAO, qui seront mis en oeuvre prochainement. Des discussions ont lieu pour étudier les modalités d'une collaboration plus systématique avec le projet de micro-réalisations financé par le FED et avec le projet Appui aux initiatives de base financé par la Banque mondiale.
75. En ce qui concerne l'appui aux cantines scolaires, il est évident que cela devrait faire partie d'une approche intégrée comme le Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC), actuellement défini par le gouvernement et les donateurs.
76. Cette coordination avec les organismes bi- et multilatéraux pourrait éventuellement amener le PAM à intervenir hors des zones ciblées plus haut. Ces décisions seront prises au cas par cas en préservant leur caractère exceptionnel.

Rations et achats locaux

77. Depuis de nombreuses années, le PAM alloue une ration composée de céréales, de poisson en boîte et d'huile végétale. Bien que cette ration soit appréciée par les bénéficiaires, le rapport coût-efficacité de l'huile et du poisson (valeur alpha) est bas, surtout pour le poisson. Une étude sera entreprise sur les possibilités de substitution de ce produit. Quant à l'huile, la progression de la production locale permet d'envisager à moyen terme et en cas de disponibilité financière, un approvisionnement local, même partiel.



78. Dans la situation actuelle, il est évident que l'approvisionnement en céréales devrait continuer à se faire par des achats locaux dans les zones excédentaires du pays. L'efficacité de ces transactions est évidente, surtout quand elles sont réalisées au moment opportun. Pour le PAM, elle se mesure par les gains sur le temps et le coût d'acheminement. Pour le pays, les avantages sont nombreux et notamment: la compatibilité avec les habitudes alimentaires des populations, l'encouragement de la production locale et des exportations (approvisionnement pour les programmes PAM des pays voisins), le développement du secteur privé grâce à l'injection dans l'économie nationale d'importantes ressources financières que se répartissent les producteurs, les commerçants céréaliers, les transporteurs, les sociétés d'emballage, etc.

Capacité du bureau du PAM au Mali

79. L'équipe du PAM a été récemment renforcée par le recrutement de deux fonctionnaires nationaux femmes et d'un fonctionnaire international, ce dernier spécifiquement pour la durée de l'IPR régionale. Le PAM conservera son personnel dans les régions ciblées. La capacité de l'équipe sera renforcée par un programme de formation.

Développement d'un programme de pays

80. En ce qui concerne le projet VCT, des études ponctuelles seront entreprises pour éclaircir quelques problèmes-clé de nature technique (normes de travail et normes techniques) et concernant l'impact de la phase actuelle, en vue de rationaliser ce projet. Des études de pré faisabilité (par exemple, les possibilités offertes par une expansion du volet maraîchage avec modification de la ration) sont également prévues. L'éventualité d'une assistance concrète aux cantines scolaires et dans le domaine de la santé et de la nutrition est à l'étude avec le gouvernement et d'autres donateurs.

Programmation de l'aide et ressources requises

81. Le programme global nécessitera un volume d'environ 11 000 tonnes de vivres par an, réparties comme suit:
- sécurité alimentaire: 1 600 tonnes de céréales;
 - développement rural et environnement: 5 600 tonnes (céréales, poisson¹, huile);
 - cantines scolaires: 2 500 tonnes (céréales, poisson¹, huile, lait, sucre);
 - santé/nutrition: 1 300 tonnes (céréales, poisson¹, huile, lait et micro-nutriments).

RISQUES

82. Une sécheresse prolongée pourrait avoir un impact négatif sur l'entretien de la part de la population des structures réalisées. Par ailleurs, s'il se produisait une crise alimentaire majeure, une aide alimentaire massive et coûteuse devrait remplacer les achats locaux.
83. Le désengagement du secteur de l'éducation, si les conditions n'en sont pas clairement définies au départ, pourrait être remis en cause.

¹ Substitution envisagée.



84. La conclusion du processus de décentralisation et la mise en place effective des collectivités décentralisées peuvent influencer les modalités d'intervention.



INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES PAR RÉGION

Région	Population 1996 (1)		Taux de scolarisation 1995/96 (2)			Mortalité infanto-juv. (3)	Taux de malnutrition 0-3 ans (4)	Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en 1996 (5)		Recommandations aide alimentaire gratuite 1988/95 (6)
	1 000 h.	%	Total	Garçons	Filles			Extrême/forte	Modérée	
			%	%	%					
Kayes	1 28	14	35	45	24	259	38	0	10	10
Bamako	810	9	131	135	127	149	29	0	0	0
Koulikoro	1 44	16	44	56	31	232	41	0	0	26
Sikasso	1 58	17	38	48	28	232	44	0	0	0
Segou	1 62	18	37	45	28	274	41	3	6	13
Mopti	1 48	16	23	28	18	325	41	10	23	38
Tombouctou	515	6	23	27	19	237	41	28	24	32
Gao	362	4	31	39	22	237	41	61	14	40
Kidal	70	0	19	25	13	237	41	83	17	79
Total	9 18	100	51	42	33	238	40	7	8	

Sources:

- (1) DNSI (Direction nationale de la statistique et de l'informatique) Commissariat au plan.
- (2) Rapport sur l'analyse de la situation au Mali. UNICEF 1996.
- (3) Enquête démographique et de santé 1995/96.
- (4) Idem.
- (5) Données FEWS pour la période 1996.
- (6) Recommandations aide alimentaire gratuite 1988/95. SAP.

QUANTITÉS DE VIVRES (CÉRÉALES) DISTRIBUÉES, PAR SEMESTRE ET PAR RÉGION (PROJET MALI 2231.04)

Région	1er sem. 94	2ème sem. 94	1er sem. 95	2ème sem. 95	1er sem. 96	2ème sem. 96	Total	Par région
	<i>(Tonnes)</i>							<i>(%)</i>
Kayes	223	490	666	191	0	500	2 070	14
Koulikoro	318	331	513	292	84	377	1 915	13
Ségou	702	283	224	280	650	0	2 139	14
Mopti	565	509	431	486	84	696	2 771	18
Tombouctou	197	1 092	407	385	0	559	2 640	17
Gao	224	252	55	915	374	1 842	3 662	24
Total	2 229	2 957	2 296	2 549	1 192	3 974	15 197	100
Par semestre (%)	15	19	15	17	8	26	100	

Note: Ce tableau a été calculé sur la base de la distribution des céréales seulement.

Pour avoir la quantité totale distribuée de toutes les denrées de la ration, les chiffres devront être augmentés de 20 pour cent.

NOMBRE DE REQUÊTES REÇUES ET APPROUVÉES, PAR ANNÉE ET PAR RÉGION (PROJET MALI 2231.04)

Région	1994			1995			1996			Total		
	Reçues	Approuvées		Reçues	Approuvées		Reçues	Approuvées		Reçues	Approuvées	
	(no.)	(no.)	(%)	(no.)	(no.)	(%)	(no.)	(no.)	(%)	(no.)	(no.)	(%)
Kayes	274	214	78	286	229	80	399	158	40	959	601	63
Koulikoro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ségou	237	41	17	163	51	31	174	57	33	574	149	26
Mopti	283	185	65	426	183	43	879	201	23	1 581	569	36
Tombouctou	0	0	0	0	0	0	724	148	20	724	148	20
Gao	550	178	32	433	204	47	1 341	230	17	2 321	612	26
Total	1 341	618	46	1 301	667	51	3 521	794	23	6 171	2 079	34

UTILISATION DES VIVRES (CÉRÉALES), PAR ACTIVITÉ ET PAR RÉGION (PROJET MALI 2231.04)

Sous-projet	Activité	Quantité totale/activité		Kayes (%)	Koulikoro (%)	Ségou (%)	Mopti (%)	Tombouctou (%)	Gao/Kidal (%)
		(tonnes)	(%)						
Production agricole	PIV (complet)	2 192	14	2	4	22	36	32	3
	PIV (partiel)	1 406	9	0	0	2	13	16	69
	PIV (fini)	249	2	0	20	0	0	21	59
	Digues	777	5	5	4	6	16	23	46
	Canaux	550	4	1	3	26	33	22	15
	Périmètres maraîchers	2 523	17	12	24	5	11	17	30
	Barrages en pierre	970	6	23	45	6	5	6	15
	Surcreusem. mares	239	2	10	5	0	43	15	27
	Régén. bourgous	175	1	0	0	1	41	55	3
	Etangs piscicoles	344	2	0	3	70	6	2	19
	Sous-total	9 425	62	7	13	12	19	20	28
Environnement	Diguette antiérosive	2 015	13	22	3	37	25	6	7
	Reboisement	990	7	29	10	2	9	42	10
	Sous-total	3 005	20	24	5	25	19	18	8
Infrastructures sociales	Magasins de stockage	319	2	3	11	2	7	22	55
	Puits	774	5	9	5	4	21	7	53
	Parcs de vaccination	8	0	38	0	0	0	0	63
	Pistes de transhumance	78	0	0	0	25	0	0	75
	Pistes rurales	442	3	43	16	21	15	0	5
	Centres de formation	617	4	58	20	8	4	2	7
Sous-total	2 236	15	28	12	9	13	6	32	
Formation	Appui anim. rurale	302	2	19	56	0	1	13	11
	Gestion	23	0	0	0	0	0	31	69
	Technique agricole	0	0	0	0	0	0	0	0
	Perfectionn. agric.	37	0	9	0	55	35	0	0
	Animatric. rurale	3	0	0	0	0	100	0	0
	Multisectoriel	151	0	2	36	11	52	0	0
Sous-total	516	3	12	43	7	19	9	9	
Total général		15 181	100	14	13	14	18	17	24

ANNEXE 1



ANNEXE 2



ANNEXE 3



ANNEXE 4

